



LUXURY AUDIO

Cabasse lève 1,4 M€ par augmentation de capital pour soutenir son développement

- Demande globale de 1,7 M€, représentant 89% de l'offre initiale
- Augmentation de capital par émission de 767 424 actions nouvelles au prix de 1,87 €
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles à compter du 28 mars 2024

Plouzané, le 26 mars 2024 – 8h00 - **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe, annonce le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires qui s'est déroulée du 7 au 21 mars 2024 (l'« **Opération** »).

À l'issue de cette augmentation de capital avec maintien du DPS, Cabasse dispose désormais de ressources financières nouvelles nécessaires pour :

- **renforcer son bilan** et doter la société de nouvelles ressources financières, permettant ainsi de sécuriser son horizon de trésorerie à plus de douze mois ;
- **poursuivre l'élargissement de la gamme *Luxury Wireless Audio***, et le développement de solutions pour le compte d'une grande maison de luxe ;
- **étouffer le réseau de distribution**, notamment à l'international sur les zones cibles : Amérique du nord, Asie, et Europe du nord.

Alain Molinié, Président-Directeur général de Cabasse déclare :

« Nous tenons à remercier tous nos actionnaires, institutionnels ou particuliers, ainsi que les nouveaux investisseurs qui ont participé à cette augmentation de capital. Grâce à cette levée de fonds, nous disposons désormais d'un bilan renforcé qui nous permettra d'accélérer le développement de notre activité et de capter les opportunités de croissance dès la reprise de nos marchés.

Aujourd'hui, nous sommes solidement ancrés dans le segment Wireless du marché du Luxury Home Audio, aux côtés de quelques grands acteurs, et ambitionnons de capter davantage de parts de marché pour devenir l'un des leaders mondiaux de ce marché, évalué à plus de 180 M\$ et destiné à atteindre 1 Md\$ dans les années à venir, porté par la dématérialisation des sources audio en mode Hi-Res (haute-résolution) démocratisant les solutions audio haut-de-gamme. »

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscrit a fait l'objet d'une demande globale de 908 518 actions au prix unitaire de 1,87 €, soit un montant total de 1 698 928,66 €, représentant près de 89% du montant de l'Opération.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 120 239 actions. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 32 671 actions, et la demande d'actions dans le cadre de la souscription à titre libre, incluant les engagements de souscription à titre libre, s'est établie à 755 608 actions.



Pour rappel, la société avait reçu plusieurs engagements de souscription à titre libre d'un montant brut total de 1 350 000 €. Deux engagements de garantie déclenchés dans le cas où les actions nouvelles n'auraient pas été souscrites à hauteur de 100% à titre irréductible et réductible : 500 000 € (représentant 267 379 actions nouvelles au prix de l'offre) d'un actionnaire minoritaire personne physique détenant environ 1,6% du capital social de Cabasse, et 300 000 € (représentant 160 427 actions nouvelles au prix de l'offre) de Maitice Gestion. Un engagement de souscription de VEOM Group, actionnaire détenant environ 39% du capital social de Cabasse (avant l'opération), pour un montant maximum de 550 000 € (représentant 294 117 actions nouvelles au prix de l'offre) par compensation avec la créance de son compte courant d'actionnaire, déclenché dans le cas où les actions nouvelles n'auraient pas été souscrites à hauteur de 75% à titre irréductible et réductible.

Les engagements de garantie de l'actionnaire minoritaire et de Maitice Gestion ont été intégralement servis, pour un total de 427 806 actions nouvelles, représentant un montant de 0,8 M€. L'engagement de souscription de VEOM Group a été partiellement servi, pour un total de 153 023 actions nouvelles, représentant un montant de 0,3 M€ par compensation de créance de son compte courant d'actionnaire.

En conséquence, l'augmentation de capital est réalisée par l'émission de 767 424 actions nouvelles au prix de 1,87 €, soit un montant brut de 1 435 082,88 € (dont 1 148 929,87 € hors compensation de créances d'un montant de 286 153,01 €), représentant 75% de l'Offre initiale.

HORIZON DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la trésorerie disponible fin 2023, le produit net de cette Opération permet à la société de disposer d'un horizon de trésorerie de plus de douze mois.

RÉPARTITION DU CAPITAL

À l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 28 mars 2024, le capital social de Cabasse sera constitué de 2 083 013 actions, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote
VEOM Group	664 106	31,88%	1 175 189	45,30%
Administrateurs	153 308	7,36%	153 308	5,91%
Veom (holding dirigeants)	57 908	2,78%	57 908	2,23%
Flottant	1 207 691	57,98%	1 207 691	46,56%
TOTAL	2 083 013	100,00%	2 594 096	100,00%

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR001400DIY6 - code mnémorique : ALCAB).

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques relatifs à la société et à son activité sont exposés dans le document d'information établi à l'occasion de son introduction en Bourse le 16 novembre 2022, disponible sur le site internet de la société (www.cabasse-bourse.com), rubrique Documents financiers, section Autres documents.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société.



PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

PARTENAIRES DE L'OPERATION



À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Cabasse est détenu à 32% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALVG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémorique ALCAB.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE
Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS
Relations investisseurs
Mathieu Omnes
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

ACTUS
Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr